

N° de l'OMP :
N° MINOS :
N° MINUTE :

**Tribunal de Police de Châlons-en-Champagne
1ère à 4ème classe**

JUGEMENT AU FOND

Audience du VINGT-SIX JANVIER DEUX MIL VINGT-ET-UN à QUATORZE HEURES
ainsi constituée :

Mention minute :
Délivré le :

Président :
Greffier :
Ministère Public :

A :

L'affaire a été renvoyée à ce jour suite à l'audience du 24/11/2020 à 14:00 à la demande
des parties ;

Le jugement suivant a été rendu :

Copie Exécutoire le :

ENTRE

A :

LE MINISTÈRE PUBLIC,

Signifié / Notifié le :

D'UNE PART ;

A :

ET

PREVENU

Extrait finance :
RCP :
Extrait casier :
Référence 7 :

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Filiation :
Sexe :
Dépt :

Demeurant

Sit. Familiale :
Profession :
Nationalité :

Mode de comparution : non-comparant représenté avec mandat par Maitre SCHNAZI
Allan avocat au barreau de Paris

Prévenu de :

DEPASSEMENT ENTREPRIS PAR UN VEHICULE SUR LE POINT D'ETRE DEPASSE
(Code Natif : 22900) avec le véhicule immatriculé

D'AUTRE PART ;

PROCEDURE D'AUDIENCE

copie BAP PAS le 13.07.21.

1. copie M. SCHNAZI le 13.07.21.

MOTIFS

Sur l'action publique :

Attendu que _____ est poursuivi pour avoir à :

- LA CHAUSSEE SUR MARNE (NATIONALE N44) en tout cas sur le territoire national, le 01/11/2019, et depuis temps non prescrit, commis l'infraction de :

- DEPASSEMENT ENTREPRIS PAR UN VEHICULE SUR LE POINT D'ETRE
DEPASSE avec le véhicule immatriculé _____

Faits prévus et réprimés par ART.R.414-4 §II 3° C.ROUTE., ART.R.414-4 §V,§VI
C.ROUTE.

PAR CES MOTIFS

Le tribunal statuant en audience publique, en premier ressort, et par jugement contradictoire à l'encontre de Monsieur _____

Sur l'action publique :

Après avoir joint l'exception de nullité au fond,

FAIT DROIT à l'exception de nullité,

ANNULE l'intégralité des actes subséquents au procès-verbal du 1er novembre 2019 ;

RELAXE _____ ;

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an susdits, par Madame _____, président, assisté de Madame _____, greffier, présent à l'audience et lors du prononcé du jugement.
La présente décision a été signée par le président et le greffier.

Le greffier,

Le Président,

POUR EXPEDITION CONFORME
LE GREFFIER

